

SÉANCE DU 02 MARS 2015

DELIBERATION N° DEL009-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150302-DEL009-15-DE
Date de télétransmission : 06/03/2015
Date de réception préfecture : 06/03/2015

L'an deux mille quinze, le 2 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 février 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V.GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Georges MORIN en date du 02/03/15)

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec le SIUAPS (Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives) de l'Université Joseph Fourier de Grenoble pour la mise à disposition de la piscine universitaire.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Comme chaque année, les élèves de l'école élémentaire René Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à la piscine universitaire.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec le S.I.U.A.P.S. de l'université Joseph Fourier de Grenoble une convention, pour la mise à disposition de 5 maîtres nageurs sauveteurs et la location horaire de 4 lignes d'eau pour 20 séances.

Le coût de cette prestation est chiffré à **4 827 €**, pour l'ensemble des séances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de signer cette convention avec la piscine universitaire,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ville 2015, chapitre 11, article « Charges à caractère général ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 02 mars 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI